L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 16 SEPTEMBRE.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

SHREVEPORT.

Shreveport, 15.—La milice s'enrôle toute entière. Les officiers ont été installés paisiblement sans un mot ou acte de violence. Le peuple est dans la joie. Tout est calme et les gens de couleur vont à leurs occupations ordinaires, sans crainte ou excitations, et ont l'assurance qu'on respectera leurs droits de toute manière.

W. B. EGAN,
J. C. MONCURE,
A. H. LEONARD.

Shreveport, 15.—Tous les officiers d'Etat dûment élus en 1872, ont été installés aujourd'hui à 11 heures, au milieu du plus grand enthousiasme du peuple.

Shreveport, 15 sept.—Les officiers élus en 1872 ont été paisiblement installés dans toutes les paroisses du nord de la Louisiane jusqu'ici. On ne versera pas une seule goutte de sang. Le mouvement a été conduit par les propriétaires, les hommes d'affaires et les conservateurs dans cette paroisse et dans les paroisses voisines.

Les meilleurs sentiments règnent entre les blancs et les noirs. Nos habitants sont d'opinion que la proclamation du président Grant a été lancée sous une fausse entente des faits et ils ne peuvent croire qu'il usera de ses grands pouvoirs pour les écraser. Il n'y aura pas de conflit entre le peuple et les autorités fédérales, mais l'infamie Kellogg est morte sans possibilité de résurrection, avec ou sans troupes.

Signé: W. B. RYAN, J. C. MONCURE, A. H. LEONARD, } Comité.

FRANCE.

Paris, 15.—Le procès des complices dans l'évasion de Bazaine a commencé à Grasse, hier. Le col. Vilette, Doineau, Marcay et Barrot, sont accusés d'avoir aidé à l'évasion, et Sigoux, Plantin, Le François et Leterne d'avoir négligé leurs devoirs. Les témoins interrogés ont déposé d'une manière contradictoire sur la possibilité de la descente du maréchal au moyen d'une corde.

Paris, 15.—Le vote dans le département de Maine-et-Loire est sans résultat utile. Voici les pleins retours: Maillé, républicain, 45,000; Bruas, ministériel, 26,000, et Berger, bonapartiste, 75,000.

Un second ballotage est ordonné pour le 27 du courant.

On croit que Berger se retirera formellement du concours demain. Les républicains ne se possèdent pas de joie, tant la perspective leur paraît riante.

L'ex président Thiers va en Italie pour une tournée de deux mois. Jules Simon est à la veille d'ouvrir une campagne politique dans le Sud de la France. Il doit parler à Avignon, Montpellier et Toulouse.

PRUSSE.

Berlin, 15.—M. Bancroft Davis a présenté ses lettres de créance au roi de Saxe à Dresde et est retourné à Berlin. Il a retenu une belle maison rue Bebren, dont il fera un rendez-vous pour les Américains et où il donnera des soirées hebdomadaires.

WASHINGTON.

Proclamation du Président Grant

Washington, 15.—Le Président et l'avocat-général ont eu une conférence particulière sur les affaires de la Louisiane, et il en est résulté la proclamation suivante par le Président:

Attendu qu'il m'a été représenté d'une manière positive que des personnes turbulentes et séditieuses ont combiné une prise d'armes pour renverser le gouvernement de l'Etat de la Louisiane et pour résister aux lois et aux autorités constituées du dit Etat; et

Attendu qu'il est décrété dans la Constitution des Etats-Unis, que les Etats-Unis protégeront chaque Etat de cette Union sur demande adressée par la Législature ou par l'Exécutif, quand la Législature ne peut être réunie, contre les violences domestiques;

Attendu qu'il est décrété dans les lois des Etats-Unis, que dans le cas d'insurrection dans tout Etat ou d'obstruction à ses lois, le Président des Etats-Unis pourra, sur une demande de la Législature ou de l'Exécutif, quand la Législature ne pourra être assemblée, appeler la milice de tout autre Etat, ou employer telle partie des forces de terre ou de mer qu'il jugera à propos dans le but de supprimer cette insurrection ou de faire exécuter les lois.

Attendu que la Législature du dit Etat n'est pas maintenant en session et ne peut être convoquée à temps pour faire face à l'éventualité actuelle, et que l'Exécutif du dit Etat sous la section 4 de l'art. 4 de la Constitution des Etats-Unis et des lois passées sous son égide, m'a demandé telle part de force militaire des Etats-Unis qui pourra être nécessaire et suffisante pour protéger le dit Etat et ses citoyens contre la violence domestique, et pour faire exécuter la loi et;

Attendu qu'il est requis que toutes les fois que le président jugera nécessaire d'employer la force militaire dans le but mentionné ci-dessus, il commandera, par proclamation, à ces insurgés de se disperser et de se retirer paisiblement chez eux dans le temps fixé.

C'est pourquoi, maintenant, moi, Ulysses S. Grant, président des Etats-Unis, je fais par la ma proclamation et commande aux personnes turbulentes et séditieuses de se disperser et de se retirer paisiblement chez elles dans les cinq jours à partir de cette date et de se soumettre dorénavant et aux lois et aux autorités constituées du dit Etat, et j'invoque l'aide et la co-opération de tous les bons citoyens de cet Etat à soutenir la loi et à préserver la paix publique.

En témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et fait apposer sur la présente le sceau des Etats-Unis.

Fait dans la ville de Washington, ce 15 septembre, de l'année de notre Seigneur 1874 et de l'Indépendance des Etats-Unis la 99e.

U. S. GRANT,
Par le Président.
HAMILTON FISH, Secrétaire d'Etat.

Washington, 15.—On dit que lors qu'il est à la Douane de la Nouvelle-Orléans, le monde est virtuellement hors de l'Etat de la Louisiane.

Pendant les troubles en Louisiane, l'avocat-général a reçu de fréquentes dépêches du Marshal Packard, jusqu'à 10 heures ce matin, moment où elles ont cessé, ce qui a fait supposer à l'avocat-général qu'elles étaient interceptées par la faction de Penn. Pour tirer le fait au clair, il a adressé aujourd'hui à Packard une dépêche à 1 heure, lui demandant une réponse immédiate, mais il n'en a reçu aucune jusqu'à 4 heures, heure à laquelle il quitta son cabinet.

Washington, 15.—L'administration semble encore être sans avis officiel de la Louisiane. Le coup d'Etat est pleinement confirmé sous les cinq jours donnés par la proclamation. Il est à supposer que le gouvernement sera pleinement établi sous les nouveaux auspices. La meilleure opinion est qu'à la fin des cinq jours, trouvant que le calme règne partout, le gouvernement laissera les choses aller d'elles-mêmes. Personne ici ne connaît de moyens constitutionnels par lesquels le gouvernement de Kellogg pourrait être restauré.

Washington, 15.—Le président avant de partir d'ici aujourd'hui, a écrit deux ordres pour le général Emory, commandant les troupes fédérales en Louisiane, par l'intermédiaire de l'adjudant Townsend. Mais on n'a pu connaître la teneur de ces ordres, bien qu'on sache qu'ils ont pour but de préserver la paix et d'empêcher l'effusion du sang.

Observations météorologiques.

Washington, 15.—Probabilités pour les Etats du golfe: hausse de baromètre; Vents du Nord à l'Ouest; abaissement de la température et ciel partiellement couvert.

NEW-YORK.

New-York, 15 sept.—Les journaux du soir commentent la situation à la Nouvelle-Orléans. Le *Post* dit: on se rassemblant pour pétitionner afin d'obtenir le redressement de leurs griefs, le peuple exerçait un droit constitutionnel, mais quand les mêmes gens élevaient des barricades dans les rues, ils agissaient comme s'ils avaient été des Français et eussent fait appel à la révolution.

Il est vrai que Kellogg et ses associés comptaient sur l'appui du gouvernement fédéral, traitaient leurs pétitions avec dérision et les pétitionnaires connaissant l'impossibilité d'obtenir satisfaction par des moyens légaux, ont eu recours aux armes.

Le *Post* considère cette mesure comme illégale et prétend que le peuple de la Louisiane qu'il ne peut obtenir ses droits par la force des armes—l'administration est forcée de maintenir l'ordre, et les moyens désespérés des habitants du Sud ne font que forger des armes pour leurs adversaires.

Le *Post* conclut en disant: nous croyons que l'intervention du président Grant dans les affaires intérieures du Sud a été entièrement funeste; c'est avec son aide que Kellogg a fortifié sa position de tout côtés par des barrières légales. Les hommes ne cherchent pas la réparation des torts avec le fusil lorsqu'ils ont la chance de l'obtenir aux polls.

Le mais de Kellogg couvre maintenant toutes les boîtes de scrutin en Louisiane. Comme jadis Louis Napoléon il peut obtenir pour les actes les plus illégaux la sanction apparente du peuple; même le vote est devenu en ses mains un instrument de politique tyrannique, de discorde sociale et de ruine financière.

Il devrait être abandonné à la vengeance du peuple dont il a tenu le cou sous son talon.

Le *Mail* déplore le commencement d'un conflit dont personne ne peut voir la fin; il réprouve une guerre de races et regrette la nécessité de l'intervention du gouvernement dans les affaires des Etats.

L'*Express* dénonce le président qui soutient de nouveau Kellogg, mais il sent que la Louisiane n'a qu'à plier sous le bras fort du gouvernement fédéral.

La révolution doit finir par des moyens légaux et constitutionnels; mais soutenir l'usurpation de Kellogg ce serait ajouter seulement au tort qu'on a déjà.

L'*Express* demande que le général Sherman soit envoyé à la Nlle-Orléans avec de pleins pouvoirs pour faire rendre justice aux blancs comme aux noirs et pour pacifier l'Etat.

New-York, 15 sept.—Charles Vandervent, grand-maître des Odd Fellows est mort.

SELMA.

Selma, 15.—Le Selma *Times* publie les dépêches suivantes: Demopolis, Ala., 15 sept. Une difficulté s'est élevée, ce matin, dans le comté de Greene, entre ce lieu et Forkland.

Le Dr. Minor, de Forkland, en allant visiter un malade sur la plantation Rowe, à 6 milles d'ici, a trouvé une nombreuse troupe de nègres en armes et faisant l'exercice. Leur ayant demandé ce qu'ils voulaient faire, ils lui dirent que le sang nègre avait été versé et qu'ils étaient décidés à avoir du sang blanc.

A son retour à Forland, le docteur rapporta ce qu'il avait vu, et les citoyens envoyèrent deux hommes sans armes pour pacifier les nègres et leur faire connaître la fausseté du rapport qu'aucun nègre eut été tué. En approchant, ces deux hommes ont reçu des coups de feu tirés par les nègres et tous ont été blessés, l'un sérieusement et l'autre mortellement.

Ce matin les blancs, au nombre de 30 ou 40, ont descendu et ont dispersé les nègres armés après avoir tué et blessé plusieurs. Il y en avait 200. Ce sont les mêmes nègres qui ont arrêté les rations du gouvernement qui sont restées en possession armée du grand chemin public depuis. Quand ils ont été attaqués ce matin, ils sont dispersés, mais on dit qu'ils se sont réassemblés et on déclaré qu'aucun blanc ne passerait sur la route sous peine de mort.

La cour des commissaires du comté de Dallas, composée de deux nègres et de deux blancs, tous républicains, a adopté la résolution suivante: comme cour nous ne savons pas qu'on ait usé de violence envers aucun citoyen ou personne dans ce comté pour cause d'opinion, ou pour avoir exprimé librement sa pensée comme un citoyen américain.

MEMPHIS.

Memphis, 15—Hon. John S. Kerr, membre de la Législature de cette ville et candidat proéminent pour le gouvernement avant la dernière convention démocratique, est tombé mort d'une maladie de cœur quand il était à table aujourd'hui et mangeant son dîner.

KNOXVILLE.

Knoxville, 15.—Le vieux "Whig" de Knoxville reparaîtra bientôt sous la direction de son fondateur le sénateur Brownlow. Le prospectus à cet effet sera donné par les journaux de demain.

LITTLE ROCK.

Little Rock, 15.—La convention d'Etat républicaine s'est assemblée à midi, aujourd'hui. Elle a été appelée à l'ordre par le sénateur Clayton du comité central républicain d'Etat. J. H. Johnson, couleur, a été élu président temporaire; Frank Slewman, secrétaire temporaire. Un comité de vérification des pouvoirs a été nommé et une suspension d'une heure a eu lieu. A la reprise de la séance, on a prononcé des discours en opposition à la nouvelle constitution.

Pendant que M. Gray faisait son discours il a lu un papier censé être une dépêche de la Nouvelle-Orléans, portant que le général Longstreet et 450 hommes avaient été tués aujourd'hui. La lecture de ce document a produit une grande excitation dans la convention et dans les rues.

Les orateurs ont dénoncé la dernière convention constitutionnelle comme révolutionnaire, nulle et de nul effet.

M. Kimball dit que c'était le même combat qu'autrefois pour l'Union, et que les amis de l'Union dans le Sud devraient en appeler au Congrès pour avoir protection, ne doutant pas que l'appel ne fut entendu.

La convention se rassemble encore demain. On croit généralement qu'il n'y aura pas de nominations pour les places d'Etat.

ST.-LOUIS.

St-Louis à la Nouvelle-Orléans.

St-Louis, 15.—Un grand meeting des citoyens de St-Louis, comptant au moins 10,000 personnes, a lieu en ce moment à la maison de cour dans le but d'exprimer leur sympathie cordiale avec les citoyens de la Louisiane et leurs profondes congratulations à l'heureux succès de leurs efforts pour restaurer un bon gouvernement. St-Louis envoie ses salutations à votre peuple racheté et une fois encore indépendant.

C. A. MANTZ,
Président St. Louis Times C.

PHILADELPHIE.

Philadelphie, 15.—Hier soir vers 7 heures dans l'après-midi, Jas. Tozier a tué sa femme, Sallie Tozier et ensuite il s'est tué lui-même. La femme occupait une chambre dans le rez et ne vivait pas avec son mari. Elle était âgée de 29 ans et lui âgé de 37. Ils étaient mariés depuis un an.

Il s'est servi d'un pistolet de Sharp qu'il a déchargé en atteignant deux fois sa femme à la tête, et s'est brûlé la cervelle lui-même. Tous deux étaient morts quand les officiers et la foule attirés par les détonations se sont précipités dans la chambre. Maggie Jeske, sœur de Mme Tozier, était dans la chambre en ce moment et a été témoin de la tragédie.

PORTSMOUTH.

Portsmouth, N. H., 15.—Les démocrates ont élu aujourd'hui Moses H. Goodrich, maire, à la majorité de 12 voix et ont emporté le conseil des aldermen et le conseil communal pour la première fois depuis 1858.

PORTLAND.

Portland, Me., 15.—110 villes donnent à Dingley 21.518; à Titcomb, 12.625. Williams, tempérance 975. L'élection assure un sénateur républicain.

UXBRIDGE.

Uxbridge, Canada, 15—Un incendie ce matin a détruit l'Hôtel Armstrong et son contenu. Trois personnes ont péri et cinq ont été sérieusement blessées. Ceux qui y étaient logés ont failli périr aussi et n'ont échappé qu'à grand'peine.

HUDSON.

Hudson, N-Y. 15—On pense avoir Charlie Ross de nouveau. Les détectives en sont sûrs.

PASSES.

Passe à la Loutre, 15—Arrivée, la barque espagnole Duano Sol, en 9 jours de la Havane.

RIVIERES.

Etat du Fleuve, etc.

Vicksburg, 15—Descendant le Cherokee Sarground, Natchez: Temps chaud et chargé.

Memphis, 15—Parti Maud pour la Nouvelle-Orléans.

MARCHES.

Marchés Européens.

Liverpool, 15—1:30 P. M.—Coton ferme. Mid. Uplands 8 d., Orléans 8 1|4 d., vendu 15,000 balles.

Paris, 15, 4 heures.—Rentes 64 30.

Liverpool 5:30 P. M.—Coton, vente de coton de la nouvelle récolte sur la base de mid. Uplands 8 1|16. Mid. Orléans, rien au-dessous de bon ordinaire 8 1|8. Tissus et filés calmes et sans changement.

Marchés Américains.

New-York, 15, midi.—Coton calme. Ordinaire 13 1|2. Bon ordinaire 15. Strict bod ordinaire 15 1|2. Low Mid. 16. Mid. 16 7|8. Orléans 17 1|4.

A livrer en octobre, sur la base du Low mid., 15 1|2, novembre 15 7-16, décembre 15 9-16, janvier 15 11-16, février 15 15-16, mars 16 3-16, avril 16 3|8, mai 16 3|4, juin 17 à 17 3|8.

New-York, 15, midi.—Coton plus facile. Uplands 16 7|8. Orléans 17 1|4. A livrer, low mid. pour septembre 15 21|32, octobre 15 13|32, novembre 15 13|32, décembre 15 1|2, janvier 15 21|32, février 15 29|32, mars 16 3|16, avril 16 7|16.

New York, 15—Or 109 1|4 à 109 3|8. Sterling 483 à 483 1|2. Argent de 2 1|8 à 3 sur demande et de 5 à 5 d'escompte. Bons du gouvernement, forts et en hausse.

ADRESSE AU Peuple des Etats-Unis.

Le comité central de l'Etat du parti démocratique et conservateur s'est réuni hier pour la première fois et il a adopté l'Adresse suivante au peuple des Etats-Unis.

Bureau du Comité central d'Etat démocratique et conservateur.

Nouvelle-Orléans, 5 septembre 1874.

Au peuple de l'Union,

Depuis près de deux ans, le peuple de la Louisiane s'est adressé, avec persistance, pour obtenir le redressement de ses griefs, aux départements judiciaire, exécutif et législatif du gouvernement général. La Cour Suprême, par suite de sa juridiction limitée, s'est trouvée sans pouvoir pour remédier aux torts causés par le juge de district fédéral de la Louisiane. L'exécutif a référé le peuple de la Louisiane au Congrès, comme étant le tribunal compétent; mais le Congrès, ayant une forte majorité républicaine dans les deux Chambres, tout en reconnaissant les griefs dont on se plaignait, s'est signalé par une inaction complète; dont l'objet réel a été de laisser au pouvoir l'usurpation Kellogg.

Le seul moyen laissé à la Louisiane de s'affranchir de cette usurpation, est de participer à une élection tenue sous les auspices de l'usurpateur lui-même,—qui est armé de lois spéciales émanant de sa pseudo-législature et destinées à assurer son maintien au pouvoir, et de lois semblables qu'il est libre de signer et de promulguer suivant les circonstances.

Déjà, il a virtuellement violé sa promesse solennelle de ne pas signer la loi d'élection, en signant une loi d'enregistrement qui, dans ses mains, est un instrument puissant de méfait politique.

En même temps, le peuple est écrasé de taxes dans un but funeste. Des biens qui ne trouvent pas d'acquéreurs aux ventes pour taxes, sont adjugés en gros à l'Etat, et au lendemain d'une inondation étendue et désolante, les autorités municipales ont augmenté les taxes locales. Et, cependant, il n'y a pas de tentative de révolution en Louisiane!

Non contents d'avoir forcé le peuple à se mouvoir dans ce cercle vicieux pour obtenir justice, l'usurpateur et ses coadjuteurs, falsifiant les faits, inventant une guerre de races et fabriquant en nombre illimité, les meurtres et les atrocités, ont conspiré pour amener l'intervention fédérale dans des affaires locales, sous le prétexte spécieux de protéger les droits des citoyens, mais dans le but bien connu d'intimider les votants dans l'élection prochaine.

Ils ont été, eux-mêmes, les instigateurs des actes de violence qui ont eu lieu dans diverses paroisses, leur objet étant comme l'a dit un des leurs de "forger en Louisiane l'éclair afin de créer le tonnerre au Nord."

Ils ont, néanmoins, réussi à faire croire au Président "qu'à moins d'un prompt arrêt, les choses peuvent empirer au point que les existences et les propriétés ne puissent plus recevoir de protection des autorités locales." Le Président remet "toutes les mesures pour la protection du Sud" au "Département de la Justice du gouvernement, pour être dirigées par l'avocat-général, conformément aux dispositions des lois dites "Enforcement acts"; et il met les troupes à sa disposition pour cet objet.

Les citoyens de la Louisiane n'ont aucune objection à ce que les troupes des Etats-Unis soient stationnées au milieu d'eux; ces troupes peuvent et doivent être stationnées dans cet Etat aussi bien que dans tout autre; car la Louisiane fait partie intégrante de l'Union.

Le département judiciaire fédéral peut, comme avant, continuer à administrer avec rigueur les lois du Congrès dont il s'agit. Aucune plainte à ce sujet n'a été et ne peut être faite contre la Louisiane par les partisans les plus stricts des droits civils.

Mais le peuple de la Louisiane proteste contre la proscription judiciaire et la persécution qui lui sont réservées, et contre l'abus oppressif des troupes fédérales, non pour aider à l'application des "Enforcements Acts," mais, en réalité, pour intimider le peuple dans la prochaine élection. Des troupes sous le commandement du *marshall des Etats-Unis qui est président du Comité Central Républicain d'Etat*, et assisté par l'avocat de district des Etats-Unis, qui est le pilier du parti républicain de la Louisiane, laissent présager l'arrestation arbitraire d'adversaires politiques par centaines, en vertu d'ordres lancés par de petits commissaires des Etats-Unis, travaillant dans les harnais du parti. La menace de persécution, déguisée sous le masque de procédures judiciaires, est à peine cachée sous le ton exalté de la dépêche suivante de l'avocat de district des Etats-Unis de la Louisiane, officier du département de la justice.

"Washington, 3 septembre 1874.
Au Gouverneur W. P. Kellogg:

J'arrive de Long Branch. Le gouvernement fera respecter l'ordre dans les Etats. Des mesures seront promptement prises pour *écraser la nouvelle rébellion*.

(Signé) J. R. BECKWITH."

Les instructions contenues dans la circulaire de l'avocat-général Williams à ses subordonnés "de procéder avec toute l'énergie et la promptitude possibles, pour découvrir, exposer, arrêter et punir les coupables de ces crimes" seront exécutées dans un esprit de vengeance pendant la campagne électorale; mais il n'y a aucune attention à apporter à sa recommandation "que, naturellement, il n'a en vue aucune intervention dans l'action des partis politiques, ni dans l'action de la loi." Il n'y a pas non plus à s'arrêter à sa promesse "d'accorder protection à toutes les classes de citoyens, blancs et de couleur;" puis qu'il est notoire que la Cour Suprême des Etats-Unis interprète les lois d'Enforcement comme étant passées exclusivement pour la protection des citoyens de couleur.

En outre, les citoyens opposés à l'usurpation Kellogg n'ont jamais mis en question le droit des votants de couleur à s'enregistrer, à voter, à choisir leurs candidats et à les installer quand ils sont élus. Et ils se sont expressément et à plusieurs reprises, engagés à maintenir ces droits inviolables. Quant aux troubles locaux qui ont eu lieu, ils ne sont venus d'aucun esprit d'hostilité envers les gens de couleur, mais ils ont été les soulèvements inévitables produits par un état de tyrannie oppressive.

Dans ces conjonctures, le peuple de la Louisiane fait appel à ses concitoyens de l'Union pour être écouté. Il demande à être jugé par une opinion publique éclairée. Il affirme sa fidélité à la nation; mais il repousse une usurpation odieuse, qui dévore la substance de l'Etat. Il respecte et obéit volontiers au gouvernement général; mais il distingue entre l'action bien définie de ce gouvernement et la perversion frauduleuse des fonctions fédérales par des officiers subalternes. Ayant la conscience de la droiture de son but et de la justice de sa cause, il se consacre avec énergie à l'œuvre de sa rédemption politique, et il ne peut être détourné du devoir de revendiquer ses droits héréditaires.

R. H. MARR,
Président.
ALBERT VOORHIES,
Vice-Président.
W. J. BUDENDORF, E. G. DILL, } Secrétaires.

Amendements à la Constitution de la Louisiane.

Le Secrétaire d'Etat publie dans le journal officiel le texte des amendements proposés par la dernière Législature et sur l'adoption desquels le peuple de l'Etat sera appelé à voter à l'élection de novembre 1874.

Voici le texte du premier de ces amendements:

No 1. L'émission de Bons consolidés autorisée par l'Assemblée générale de l'Etat, à sa session régulière de 1874, est par le présent déclarée créer un contrat valide entre l'Etat et chaque détenteur des dits Bons, que l'Etat n'invalidera par aucun moyen. Les dits Bons seront une obligation valide de l'Etat en faveur de tout détenteur, et aucune cour n'empêchera le paiement du principal et des intérêts des dits bons ou la levée et la perception d'une taxe dans ce but; pour assurer la levée, la perception et le paiement de cette taxe le pouvoir judiciaire sera exercé quand cela sera nécessaire.

La taxe requise pour le paiement du principal et de la dette des dits bons sera assessée et collectée chaque année jusqu'à ce que les Bons aient été payés, en principal et intérêt, et le montant sera payé par le Trésorier de l'Etat aux détenteurs des dits Bons à maturité, et aucune autre législation ou allocation ne sera requise pour les dits assessement, collection et paiement.

No 2 Dès que la dette de l'Etat aura été réduite au-dessous de 25 millions de dollars, la limite constitutionnelle restera au point le plus bas atteint, et la dette publique ne pourra plus ensuite être accrue, et cette règle restera en vigueur jusqu'à ce que la dette soit réduite à 15 millions de dollars, chiffre au delà duquel elle ne pourra être accrue. Et la taxation pour tous les objets d'Etat, excepté pour le soutien des écoles publiques, ne dépassera jamais 12 mills et demi au dollar de la valeur assessée des biens réels et personnels dans l'Etat, excepté en cas de guerre ou d'invasion.

No 3 Le revenu de chaque année dérivé de la taxation sur les biens réels, personnels et mixtes, ou des licences, sera consacré exclusivement aux dépenses de l'année pour laquelle il sera levé, à moins qu'il ne reste un excédant qui sera appliqué à l'amortissement de la dette publique. Toutes les allocations et réclamations en excès du revenu seront nulles et l'Etat n'aura en aucune manière à faire face à leur paiement.

Le second amendement propose de remplacer dans l'article 17 de la Constitution les mots "premier lundi" par ceux de "premier mardi après le premier lundi" afin de faire coïncider les élections d'Etat de la Louisiane avec les élections présidentielles.

Le troisième amendement est ainsi conçu:

Article—La ville de la Nouvelle-Orléans ne pourra, désormais, augmenter sa dette en aucune manière, et aucun prêt, certificat de dette, ... sera émis en paiement de la dite ville, excepté contre les sommes se trouvant comptant dans le trésor; mais ceci ne sera pas interprété de façon à empêcher le renouvellement des Bons dûs au pair, ni l'émission de nouveaux Bons en échange pour d'autres Bons, pourvu que la dette de la ville ne soit pas augmentée par là, ni de façon à empêcher l'émission de mandats de drainage en exécution du contrat en vertu de l'Acte No 30 de 1871, payables seulement sur les taxes de drainage et non autrement; toute personne violant les dispositions de cet article sera, sur conviction, punie d'un emprisonnement qui ne sera pas au-dessous de deux ans ni au-dessus de dix, et d'une amende qui ne sera pas moindre de $5000 ni au-dessous de $10,000.

Sec. 2. Résolu, en outre, qu'à la prochaine élection générale, les vœux des électeurs seront exprimés par bulletins imprimés ou écrits, comme suit:

"Pour l'amendement limitant la dette de la Nouvelle-Orléans" ou "Contre l'amendement limitant la dette de la Nouvelle-Orléans" et les dits bulletins seront comptés et les retours faits et le résultat déclaré comme dans les élections d'officiers d'Etat.

LES ENREGISTREURS DE KELLOGG.

Le *Republican* publie la liste suivante des enregistreurs déjà nommés par Kellogg:

PAROISSE D'ORLEANS.

Premier ward—Berry E. Emerson.
Second ward—Thomas H. Wynn.
Troisième ward—Daniel A. Rose.
Quatrième ward—A. J. Kenner.
Cinquième ward—L. D. Larrieu.
Sixième ward—J. B. Roudanes.
Septième ward—N. B. Hutton.
Huitième ward—Edmond V. Leclair.
Neuvième ward—Jas. H. Dougherty.
Dixième ward—Michael J. Connor.
Onzième ward—R. B. Baquié.
Douzième ward—Thos. E. Flannagan.
Treizième ward—P. J. Maloney.
Quatorzième ward—W. H. Finnegan.
Quinzième ward—W. H. Loan.
Seizième ward—Léonard Williams.
Dix-septième ward—Jacob Gerber.

PAROISSES.

Ascension—Non désigné.
Assomption—Alex. Denson.
Avoyelles—L. A. Boyer.
Est Baton Rouge—O. H. Foreman.
Ouest Baton Rouge—R. B. Colwell.
Bienville—Louis Raburn.
Bossier—G. H. Walker.
Caddo—William McKenna.
Calcasieu—J. B. Lovêque.
Caldwell—J. Wesley Mayfield.
Carroll—Robert M. Lackey.
Cameron—L. J. Tansey.
Catahoula—O. G. Ballard.
Claiborne—Sol. B. Blackburn.
Concordia—J. A. Washington.
De Soto—R. A. Dewees.
East Feliciana—L. A. Burgess.
Ouest Feliciana—Non désigné.
Franklin—A. F. Osborn.
Grant—Kindred J. Hervey.
Ibérie—L. Laudice Fontelieu.
Iberville—F. V. Deslonde.
Jackson—W. C. McDonald.
Jefferson (rive gauche)—O. T. Conner.
Jefferson (rive droite)—W. G. Steele.
Lafayette—J. N. Judice.
Lafourche—William Murrell.
Lincoln—J. A. Greene.
Livingston—E. M. Bouligny.
Madison—W. W. Johnson.
Morehouse—Samuel W. Reily.
Natchitoches—P. W. Holmes.
Ouachita—J. Ennemoser.
Plaquemines—Non désigné.
Pointe-Coupée—J. P. Harris.
Rapides—E. J. Harrett.
Rivière Rouge—Clark Holland.
Richland—James W. Yarborough.
Sabine—Gorham Munson.
St Bernard—S. P. Fasende.
St-Charles—G. Espinola.
St-Hélène—John B. Davis.
St-Jacques—Napoléon Underwood.
St-Jean-Baptiste—Charles Vial.
St Landry—James J. Thompson.
St-Martin—Louis Laloire.
Ste-Marie—Ed. T. Fleuret.
St-Tammany—Charles Morgan.
Tangipahoa—James B. Cason.
Tensas—C. S. Kinney.
Terrebonne—J. W. Board.
Union—J. M. Lee.
Vermillion—B. L. Brookshier.
Vernon—James H. Ward.
Washington—S. M. Rheames.
Webster—C. A. Boon.
Winn. James P. Reidheimer.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 15 Septembre 1874.

Comptoir d'échanges (Clearing-House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances.
13 sept	$705,865 26	$76,455 36
14 sept	564,169 92	94,807 47
15 sept	566,312 82	68,312 30
Jusqu'ici cette semaine	1,736,230 02	239,065 13
Même temps la sem. dern	$1,936,706 88	$235,327 25
Total de la semaine dern	3,823,774 49	469,290 86
Total de la semaine précédente	3,303,720 88	419,021 26

Il s'est fait quelques transactions dans les banques. Les taux n'ont pas varié.

Nous continuons de coter les signatures choisies avec ou sans garanties collatérales, à 9 à 10 pour cent par an; celles de premier ordre à — à 11, le No 1 à 12 à —, et le No 2 à 11 1|2 pour cent par mois. Les billets hypothécaires de premier ordre sont toujours cotés à 10 pour cent par an et ceux de second ordre à —.

L'or a été coté nominal à 109 1|4 à 109 5|8, mais nous n'avons pas entendu mentionner de transactions. A New-York, le marché a ouvert à 109 1|2 et fermé à 109 3|8.

Aucune vente d'argent n'a été annoncée. Les demi-piastres américaines ont encore été cotées à 104 1|2 à 105, les piastres mexicaines à 97, or.

La seule opération (annoncée) de sterling est de 1000 livres de banque à 4.87, or. Aucune vente de francs n'a été annoncée. Le sterling peut être coté à 527 à 530 le connaissement et clear No 1 et — à 531 les traites des banques; les francs, à 4.78 3|4 à 4.77 1|2 les traites particulières et — celles des banques.

Les offres de change américain ont été rares. On a vendu $1000 en change de commerce, à vue, sur New-York, à .1|8 pour cent de prime.

Les banques ont continué de tirer des chèques sur New-York à 1|4 pour cent de prime et le change de commerce a été coté à 1|8 à 3|16.

On n'a pas annoncé de ventes d'actions ni de bons.

Il ne s'est rien fait dans les certificats d'allocations de la ville, les mandats de la police métropolitaine, les "times certificates" et les mandats de l'Etat. Les cotes sont nominales.

BULLETIN COMMERCIAL.

Mardi soir, 15 sept. 1874.

COTON.—Il ne s'est rien fait aujourd'hui. Le Cotton Exchange a été fermé à 11 heures du matin.

Il y a en voie de chargement 2,000 balles de coton pour le nord et 500 pour le Havre—ce qui laisse 13,200 balles sur les débarcadères et dans les presses, attendant des ordres.

—ETAT DU MARCHE AU COTON—

Stock en mains, le 1er septembre 1874 balles		15,958
Arrivé depuis le der. état	250	
Précédemment	6895	7245
		23,198
Expédié aujourd'hui	rien	
Expédié précédemment	7549	7549
Stock sur place et à bord non expédié		15,549
Stock même temps l'an dernier		13,768

TABAC.—Il ne s'est rien fait aujourd'hui.

Nous cotons: Spanish lugs, 7½, low to medium, 8 à 8½; good to fine 8¾ à 9½; low leaf, 10 à 10½, medium, 11 à 12; good to fine, 12½ à 13½.

—ETAT DU MARCHE AU TABAC—

Stock en mains le 1er sept 1874		bts 7,817
Arrivé dep. 3 jours	287	
Précédemment	250	537
Total		8,354
Expédié depuis 3 jours	759	
Précédemment	611	
Mis en balles, consommation de la ville, etc	30	1400
Stock en mains, &c		6 954

SUCRE.—Stock en mains 1,000 boucauts. Good fair 9¼ c, la livre; fully fair 9¾ à 9½; prime 10 c.; jaune clarifié 10¾ c.

MELASSE.—Stock 168 barils. Les sirops du nord se vendent à 57 c.; la mélasse city refined, 40 c. pour common.

FARINE.—Choice extra $6 62½ à $6 75 le baril.

VIANDES SALEES SECHES.—Epaules, 9¾ c. la livre; au détail, 10¼ à 10½ c.

JAMBON—Choice sugar-cured, 14¼ à 15½ c. la livre.

GRAISSE.—En tierçons, 16 c. la livre, en barillets, 16½ c.

BACON.—Epaules, 11¼ la livre; clear rib sides, 15c.; clear sides, 16¼c.

WHISKY.—Rectifié de la Louisiane, $1 03 à $1.04c. le gallon; celui de l'Ouest $1 04 à $1.05, choix de Cincinnati $1 05.

MAIS.—Choix blanc à $1 00 le boisseau.

AVOINE.—60 à 65c. boisseau.

SON.—$1 25 les 100 livres.

FOIN.—Choix $27 le tonneau.

BEURRE.—Inférieur de l'Ouest 20 à 25 c. la livre; choix 29 à 30; inférieur de Goshen 30 à 35; choix 38 à 40.

POMMES DE TERRE, &c.—Les pommes de terre de l'Ouest valent $3 75 le baril; celles du Nord de $4 25 à $4 35; les oignons de l'Ouest $3 75 à $4 le baril; ceux du Nord $4 à $4 25.

SEL.—Le coarse $1.25 le sac; le fin, $1.35 à $1.40; le Turks Island 90 c. par sac de deux boisseaux.

CAFE—Nous cotons: fair, 18 à 18½ c. (or); la livre good 19½ 19¾; prime, 19 à 19¾.

Prix des Bestiaux.

[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

15 septembre 1874.

	Reçus.	Vendus.	Stock
Bœufs de l'Ouest	—	—	—
Bœufs du Texas	124	384	[illegible]
Veaux	384	485	[illegible]
Cochons	—	127	—
Moutons	—	—	—
Vaches laitières	—	—	20

BULLETIN MARITIME.

MARDI, 15 SEPTEMBRE, 1874.

EXPEDIES EN DOUANE.

Brick Gesina, Rutof, pour Bordeaux
Steam tug Tecumseh, Mellare, pour Savannah

ARRIVES.

Steamship Wilmington, Holmes, de Baltimore via Key West.
Schooner Texana, Besle, de Minatitlan

BATEAUX A VAPEUR.

Mary Alice, Jones, from St-Louis.
St. John, McElroy, de Baton Rouge
Belle Rowland, Rea, de Grand Ecore
Walleon, Ruis, du bas du fleuve.
Mary Ida, Ruis, du bas du fleuve.
Frank Morgan, Canton, du bas du fleuve
Bertha, Brood, de Washington

MONTANT LE FLEUVE.

(A la Quarantaine)

Steamship Wm G Hewes, Russell, de la Havane

EXPORTATIONS.

BORDEAUX—Par brick Gesina—Total—merrains à ordre
SAVANNAH—Par steam tug Tecumseh—Total—divers à ordre

IMPORTATIONS.

MINATITLAN—Par schooner Texana—Total—acajou, cèdre en espèces à ordre
HAVANE—Par brick Charlotte—Total—boucauts mélasse, caisses sucre à ordre

ABOUT DE L'INTERIEUR

ST. LOUIS—Par towboat Mary Alice—Total—divers à ordre
BATON ROUGE—Par steamer St-John—Total—divers à ordre
GRAND ECORE—Par steamer Belle Rowland—Total—balles coton, divers à ordre
BAS DU FLEUVE—Par steamer Walleon—Total—divers à ordre
BAS DU FLEUVE—Par steamer Mary Ida—Total—sacs riz brut, divers à ordre
WASHINGTON—Par steamer Bertha—Total—balles coton, divers à ordre
BAS DU FLEUVE—Par steamer Frank Morgan—Total—sacs riz brut, divers à ordre
BAS DU FLEUVE—Par steamer Hunter—Total—divers à ordre.

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R.—Total—balles coton, divers à ordre
NEW ORLEANS, MOBILE & TEXAS R. R.—Total—balles coton, divers à ordre.
N. ORLEANS, ST. LOUIS & CHICAGO R. R.—Total—balles coton, divers à ordre

LISTE DE NAVIRES

En partance pour la Nouvelle-Orléans

NEW YORK.

Steamship New Orleans, Clapp ....parti 5 sept.
Steamship Mississippi, Crowell ....parti 5 sept.
Steamship City of Galveston, Evans, parti 5 sept.
Steamship Geo. Meade, ...parti 12 sept.
Steamship Hudson, Gager, ...parti 12 sept.
Barque Wild Hunter, ...en charge 9 sept.

PHILADELPHIE

Navire John Patten, Wyman ....en charge 5 sept.
Barque Martha Mallett, Herren ....partie 28 août.

BALTIMORE.

Steamship Wilmington, Holmes, ...parti 7 sept.

BOSTON.

Barque Scotland, Rodgers ....en charge 29 sept.
Goelette J M Fiery, Thomson ....en charg. 15 sept.
Schooner Henry C Winship ....en charge 1 sept.

LIVERPOOL.

Steamship State of Minnesota, Hamlin ....parti 29 août
Steamship State of Alabama, Flint ....en charg. 25 août
Steamship Memphis, Mellon ....en charg. 19 juil.
Steamship Cordova, Hughes ....en charg. 18 août
Navire City of Montreal, Mudgett ....parti 5 sept.
Navire Presto, North ....en charge 14 août
Navire Ironside, Austin ....parti 3 août
Navire Expounder, Crocker ....parti 23 juil.
Navire Strickland, Strickland, en charge 21 juil.
Navire Belgravia, Bell ....parti 1 août
Navire Adorna, Hawkins ....parti 14 août
Navire Circassian, Cole ....parti 24 août
Navire Record, Liddle ....parti 21 août
Barque Tros, Cowper ....en charge 15 août
Barque Fleetwing, Smith ....partie 15 août

WATERFORD.

Barque Heroar, Macedia ....partie 15 août.

ANVERS.

Barque Trieste, Toble ....partie 15 août
Navire Algona, Curry ....parti 1 août
Navire Iteska ....parti 1 août

GLASGOW.

Navire Maid of Orleans, Tobin ....parti 13 août

DUBLIN.

Barque Abraham ....partie 4 août
Barque Alice and Ada, Tower ....partie 1 août
Navire Clara Killam, Sprezi ....parti 7 sept.

HAVRE.

Navire La Louisiane, Toufed ....expéd. 16 août

BORDEAUX.

Barque Aroide ....en charg. 1 août
Barque Comtesse Duchatel, Dupont, exp. 10 août

MARSEILLE.

Barque Marguerite ....partie 1 août
Barque Raffaelleta ....partie 1 août

ROUEN.

Barque Fanny J. McLellan ....partie 21 juil.
Barque Frank Gunderson ....partie 21 août

BREMEN.

Navire Uhland, Minners ....en charg. 1 août

BREMERHAVEN.

Barque Adolf Schaffner ....partie 15 août

AMSTERDAM.

Barque Noah, Nielsen ....expéd. 5 juin.

BAHIA.

Navire Saphir, Swerser ....parti 12 août

ROTTERDAM.

Barque B H Rilla, Penny ....partie 11 août

RIO DE JANEIRO.

Navire Kent, Griffiths ....parti 25 août.
Brick Laurita ....en charge. 1 sept.

DEPARTS DES TRAINS DE CHEMIN DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NLLE-ORLEANS & JACKSON.

Express ....7 heures A. M.
Malle ....5 heures P. M.

NLLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.

Express et malle tous les jours, à 6 heures du matin.

Train d'agrément pour les villes de bains, tous les jours, excepté le dimanche, à 3 heures et quart de l'après-midi.

Express du soir, tous les jours, à 4 h. P. M.

NLLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE.

Par le ferry de la rue Calliope ....7:45 du matin

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.

Par le ferry de la rue Ste-Anne ....7 h. du matin
Départ du train à Alger ....7 45 du matin

Liste des Lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 13 septembre 1874.

OUVERT, LE DIMANCHE DE 9 HEURES DU MATIN A MIDI jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Alvarez Gelan Antonio	Guillaud Louis
B	J
Blandent B	Jourdana Avenne
Bosio Giovani	L
Bouche Jules	Lauley B
Buquery Yves	Lehman Lery
Bruno Nicolo	M
C	Marcuzi Antoine
Corleone Nesse	Mistenesco Vucenabentura
Crapero Giochino	Murbe Areang le
Cerere Fran	P
Crivenne Antonio	Prato y Ferrier Vicente
Cuorio Pietro	Pouleur August
Casa ar P	Plasan E
Camy Pierre	R
Dverion Masond	Renel Emile
D	S
Desapo Agostine	Sanvatorre Honoré
Dieterich Emile	Seccpetta Joseph
Domengee Pierre	Steele Earique
F	T
Fal lefer Riccard	Tro derene
G	Tripodi Antonina,
Gerbest Ferdinando	V
Guglishe Raffaelle	Valli Guilio
Godfroy Jacques Louis	W
Garrot	Wolf G

LISTE DES DAMES.

B	B
Bataille Marie Mre	Dallies Mre WA
Beckey Adrian Mre	M
Bonnaffe Mre Wd.	Ma'gene Guiseppa Mre
Balbeona Marie Mre	Morel Adèle Mre
C	V
Osorta Barbera Mre	Vigil Marian Miss
Carlie Thon Mre	INITIALS
	M. T. (1. Mre

Taxes Spéciales du Revenu Intérieur des Etats-Unis, du 1er mai 1874 au 30 avril 1875.

Bureau du Revenu Intérieur, Washington, D. C. 16 Février 1874.

LA LOI DU 24 DECEMBRE 1872, requiert que toute personne engagée dans toute espèce d'affaires, vocation ou emploi qui la rend sujette à la taxe spéciale, de se procurer et de placer en évidence une étampe dénotant le paiement de la dite taxe spéciale pour l'année taxable commençant le 1er mai 1874, avant de commencer ou de continuer les affaires après le 30 avril 1874.

Les taxes comprises dans les classes de la loi ci-dessus mentionnée, sont les suivantes:

[illegible]

J. W. DOUGLAS,
Commissaire du Revenu Intérieur

BANQUE DU PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1874.

Les CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque comprennent les personnes suivantes:

A. SOCOLA	JOS. DAVID,
F. JAUFFROID,	G. W. DUNBAR,
M. BERWIN,	J. J. REISS,
N. A. LLAMBIAS,	J. E. GOURDAIN.

E. M. DAVIS, Président.
NUMA LANDRY, Caissier.

Compagnie d'Assurance Hope.

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

INCORPOREE EN AVRIL 1857.

Bureau, No 32, rue du Camp.

Capital payé $350,000 00
MONTANT des DIVIDENDES PAYES ....$3[illegible]

[illegible]

E. PITTMAUD, Président.
Le L. ADAMS, Vice-Président.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Vitrages de la Louisiane.—A une assemblée régulière des Directeurs, en date du ..., M. JAMES J. TARLTON a été élu, à l'unanimité, en remplacement de M. ...

JOHN G. GAINES, Président.
N. O. 20 août 1874.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle.—Coin des rues Carondelet et Commune.—Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1874.—Conformément aux dispositions de la charte amendée et à une résolution du Conseil des Directeurs, à une assemblée spéciale tenue le 18 juin dernier, les souscripteurs au capital social de cette compagnie, sont par les présentes notifiés d'avoir à se présenter à ses bureaux dans le but d'effectuer les versements suivants:

Dix pour cent le 1er octobre 1874.
Dix pour cent le 1er novembre 1874.
Quinze pour cent le 1er décembre 1874.
Quinze pour cent le 31 décembre 1874.

Par ordre de la Direction.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie d'assurance Mutuelle de la Louisiane.—No 73 de la rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, 17 août 1874.—Les actionnaires de cette compagnie ... les personnes qui ont des réclamations contre la compagnie sont priées de les présenter.

GEO. A. FOSDICK,
B. S. HOWARD,
E. S. BRYANT,
Liquidateurs.

10 août—6 m.

L'Union Française,

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union, Française, tient à sa disposition des ... Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des employeurs et celles des personnes désirant des emplois. Un cours d'anglais gratuit a lieu en ces salles tous les Lundi, Mercredi, Vendredi à 7 heures.

Président,
L. BRETON.

11 juin—1an.

Comité Central de P ... Chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans a le droit d'élire un membre au Comité Central de l'Etat. Ceux des Wards qui n'ont pas encore élu leurs membres sont priés de le faire immédiatement et de les faire connaître au Comité Central de l'Etat.

R. H. MARR,
Président de la Convention.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau du Superviseur de l'Enregistrement des Votants de l'Etat.

Nouvelle-Orléans, 15 Août 1874.

Conformément à une loi de l'Assemblée Générale de la Louisiane, approuvée le 20 juillet 1874 et intitulée "Acte pour pourvoir à la révision et à la rectification des votants enregistrés de l'Etat, etc.," avis est donné que les bureaux d'enregistrement dans chaque paroisse de l'Etat et chaque ward de la Ville de la Nouvelle-Orléans seront ouverts pour l'enregistrement des votants le LUNDI, 31 AOUT 1874, et resteront ouverts (les dimanches et les jours fériés exceptés) jusqu'au VENDREDI, 2 OCTOBRE 1874, à l'effet d'inscrire tous les citoyens de la Louisiane ayant le droit de voter.

La loi exige que les bureaux soient ouverts de sept heures du matin à une heure de l'après-midi, et de deux à sept heures du soir.

Tous ceux qui désirent voter à l'élection générale du 2 novembre 1874 doivent se faire inscrire de nouveau, car la loi défend à l'électeur de voter en se fondant sur un certificat d'enregistrement émané avant l'année 1874.

THOMAS LYNNE,
Superviseur de l'Enregistrement des votants de l'Etat.

14 août—2m

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau de l'Enregistreur des votants.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1874.

Les endroits suivants sont désignés pour l'enregistrement des électeurs des différents précincts d'élection de la paroisse d'Orléans:

Premier Precinct.

Compris entre les rues Felicité, Thalie et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—BERRY E. EMERSON.
Bureau, No 21 de la rue Carondelet.

Deuxième Precinct.

Compris entre les rues Thalie, Julie et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—THOS H. WYNNE.
Bureau, au coin des rues Calliope et Carondelet.

Troisième Precinct.

Compris entre les rues Julie, Canal et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—DANL A. ROSE.
Bureau, No 260 de la rue Poydras.

Quatrième Precinct.

Compris entre les rues Canal, St Louis et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—A. J. KENNER.
Bureau, rue Tremé entre les rues Conti et Bienville.

Cinquième Precinct.

Compris entre les rues St-Louis, St-Philippe et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—L. D. LARRIEU.
Bureau, à l'angle des rues St Pierre et Rampart.

Sixième Precinct.

Compris entre les rues St-Philippe, Esplanade et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—J. B. ROUDANES.
Bureau, No. 286 de la rue Tremé.

Septième Precinct.

Compris entre les rues Esplanade, Champs Elysées et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—N. B. HUTTON.
Bureau, à l'angle des rues Esplanade et Bourgogne.

Huitième Precinct.

Compris entre les rues Champs-Elysées, l'Avenue Lafayette et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—E. V. LECLERC.
Bureau, coin Girod et Marigny.

Neuvième Precinct.

Compris entre l'Avenue Lafayette et les limites inférieures de la ville.
Surintendant assistant—JAMES H. DOUGHERTY.
Bureau, coin Indépendance et Rampart.

Dixième Precinct.

Compris entre les rues Félicité, Première et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—MICHAEL J. CONNORS.
Bureau à l'angle des rues Josephine et Laurel.

Onzième Precinct.

Compris entre les rues Première, Toledano et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—R. B. BAQUIE.
Bureau, No 273 de la rue Washington.

Douzième Precinct.

Compris entre la rue Toledano, l'Avenue Napoléon et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—THOS E. FLANNAGAN.
Bureau, rue des Magasins, entre les rues Milan et Marengo.

Treizième Precinct.

Compris entre l'Avenue Napoléon, l'Avenue Peters et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—P. J. MALONEY.
Bureau, à l'angle des rues Magasins et Bordeaux.

Quatorzième Precinct.

Compris entre l'Avenue Peters, la ligne inférieure et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—W. H. FINNEGAN.
Bureau, rue Ferdinand, entre les rues Chestnut et Broadway.

Quinzième Precinct.

Orléans, rive droite.
Surintendant assistant—W. P. LOAN.
Bureau, à l'ancienne Maison de Cour, à Algers.

Seizième Precinct.

Compris entre la Ligne Inférieure, l'Avenue Carrollton et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—LEV. WILLIAMS.

Dix-septième Precinct.

Compris entre l'Avenue Carrollton, Upperline street, Canal de Dretchement, le fleuve Mississippi et le lac Pontchartrain.
Surintendant assistant—JACOB GERBER.
Bureau, sur l'Avenue Carrollton, entre les rues Hampson et Second.

THOMAS LYNNE,
Enregistreur des votants de l'Etat.

26 août—6 mois.

Louisiana Savings Bank —AND— Safe Deposit Company.

Au No. 31 de la rue du Camp.

CAPITAL $500,000

E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS—

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. H. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,
E. C. PALMER.	

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et plus en paiera l'intérêt ... pour cent.

JOHN S. WALTON, Caissier.

Compagnie d'Assurance TEUTONIA, DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif ....$[illegible] 00

A. EIMER BADER, Président.
CH. ENGSTFELD, Vice-Président.
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

[illegible]

The Freedmen's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

No 122, Rue du Canal,

HEURES DE BANQUE: De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY HAGAS, Aide Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.

AVIS. Le Vapeur ... [illegible]

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, savoir:

Sur risques de feu ....$[illegible]
Sur risques de mer ....[illegible]
Sur risques de rivières ....[illegible]

Total des primes ....$[illegible]
Moins primes rendues ....[illegible]

Primes acquises ....$[illegible]

Déduire—Pertes par le feu ....[illegible]
Pertes sur mer ....[illegible]
Pertes sur rivières ....[illegible]

Réassurances ....[illegible]
Réductions (rebates) ....[illegible]
Taxes ....[illegible]
Loyer ....[illegible]
Dépenses, et profits et pertes ....[illegible]

Réservé pour primes non terminées ....[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF ci-après:

Capital en Stock-notes ....[illegible]
Comptant ....[illegible]
Comptes en voie de collection ....[illegible]
Billets recevables ....[illegible]
Prêts sur garanties ....[illegible]
Prêts sur hypothèques ....[illegible]
Stocks et Bons ....[illegible]
Installations de bureaux et meubles ....[illegible]
En mains d'agents en Europe, etc ....[illegible]

Moins indivis, non-payés et dividendes ....[illegible]

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce ... 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	E. Henderson,	G. P. Diamond
A. Tertrou,	O. Bonnier,	C. J. Leeds,
A. M. Portier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
B. Huth,	J. Benouts,	M. Keller,
A. Hirsch,	R. K. Bryant,	C. Hopkins,
M. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer,	E. De Gas,	B. Ganucheau
J. B. Camors,	W. A. Bell,	N. Ross.
A. Perk.		

ETAT DE LA BANQUE NATIONALE DE LA LOUISIANE DE LA NLLE-ORLEANS,

A la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du 30 juin, 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes ....$[illegible]
Bons des Etats-Unis ....[illegible]
Autres bons ....[illegible]
Propriétés foncières ....[illegible]
Dépenses courantes et taxes payées ....[illegible]
Dû par des agents de réserve ....[illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat ....[illegible]
En caisse ....[illegible]

PASSIF.

Capital ....[illegible]
Surplus ....[illegible]
Profits et pertes ....[illegible]
Dépôts individuels ....[illegible]
Dépôts des Etats-Unis ....[illegible]
Circulation ....[illegible]
Dû à des banques et à des banquiers ....[illegible]

A une réunion des directeurs, il a été décidé un dividende de six pour cent, qui provient des bénéfices des six derniers mois, sera payable sur demande à la Nouvelle-Orléans et à New-York, la banque de MM. Winslow, Lanier & Co., à dater du 6 juillet 1874.

9 juillet—1f P. F.

A. LURIA, Caissier.

G. W. RINGGOLD, Maître de Poste.

AGENTS DE L'ABEILLE

ST JUST COMBE, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. Fr. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAY, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. Wm. L. ROCHE, Agent Maître-de-poste Plaquemines, paroisse Iberville.
J. MILLET, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
ALFRED GRADENIGO, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Côteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
P. F. BERAU, à la Passe-Christian.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines (Iberville).
A. BOYER, Marseuville (Avoyelles).
E. RICOLFI, Houma (Terrebonne).
SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jeanerette (Tensas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGAR BELLERY, Baie-St-Louis, (Miss.)

HUITIEME ETAT ANNUEL —DE— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 30 avril 1874.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 30 avril 1874:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie ....$[illegible]
Sur risques de rivières ....[illegible]
Sur risques de mer ....[illegible]

En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1874 ....[illegible]
Primes remboursées ....[illegible]

Montant net des primes ....[illegible]

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie ....[illegible]
Sur risques de rivières ....[illegible]
Sur risques de mer ....[illegible]

Réassurances ....[illegible]
Reductions (Rebates) ....[illegible]
Taxes, Timbre et d'agences ....[illegible]

DEPENSES BRUTES.

Bureau local ....[illegible]
Agences ....[illegible]

Profit et Pertes ....[illegible]

Balance ....[illegible]

En plus—
Escompte, intérêt, épargnes ....[illegible]

En moins—
Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé et second ....[illegible]

Résidu net ....[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse ....[illegible]
Primes en voie de recouvrement ....[illegible]
Billets à recevoir, prêts sur garanties ....[illegible]
Billets à recevoir à courte échéance ....[illegible]
Actions de banques et autres actions ....[illegible]
Actions de chemins de fer de la ville ....[illegible]
Bons de la ville et autres bons ....[illegible]
Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane ....[illegible]
Bons de l'Odd Fellows Hall Association ....[illegible]
Bons de l'Association pour soutenir les veuves et les orphelins juifs ....[illegible]
Immeubles ....[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce ... 1874.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 23 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1874, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ... de leurs polices participantes.

HARMON DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Henry Greenwood,	John J Adams
W. A. Johnson,	Rich Schenck,
John I. Noble,	H. M. Walmsley,
John Chaffe,	Wm. Morrison,
Richard Milliken,	Jos. W. Carroll,
Samuel H. Moore,	A. Baldwin,
J. J. Warren,	A. H. May
R. T. Buckner,	S. H. Snowden,
Samuel Friedlander,	S. Lyon Lyon,
H. Frellson,	W. C. Raymond,
W. B. Pike,	James S. Prentiss,
A. A. Yates,	Samuel H. Boyd.

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LEBEY, Publishers.

OFFICE—No. 73, CHARTRES.

—TERMS—

Rates of subscription—Daily, per annum, in advance, $14; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $5; half-yearly $3; quarterly, $1 50. Single copy, 10 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers

NEW ORLEANS,
GEO. WASHINGTON. CORTES.
GEO CROMWELL. KNICKERBOCKER.

Steamship

CORTES,
..., Commander

will leave her wharf, ... of Toulouse street, Saturday, September 19, at 8 A. M.

PASSAGE $50

Freight for LIVERPOOL. BREMEN and HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to

ALFRED MOULTON,
27 Carondelet Street

sep5 1y

Pontchartrain Railway.

[illegible]

THE City terminus of this road is established at the "Old Depot," on Elysian Fields street, near the river.

Excursions to and from the Lake, same day. Fare for ... Children under 12 years 10 cents each way and from Gentilly station, 15 cents.

FROM THE CITY.		FROM THE LAKE.
o'clock A. M.		o'clock A. M.
[illegible]		[illegible]

On Sundays the trains will be run every half hour from 1 P. M. ... a train leaves the city every Sunday morning, at 4 o'clock.

Passengers from Gentilly must notify the conductor prior to departure of train.

S. H. SCRANTON,
Gen'l Superintendent.

OBSTACLES TO MARRIAGE.

Happy Relief for Young Men from the effects of Errors and Abuses in early life. Manhood restored. Impediments to Marriage removed. New method of treatment. New and remarkable remedies. Books and Circulars sent free, in sealed envelopes. Address, HOWARD ASSOCIATION, No. 419 North Ninth street, Philadelphia, Pa.—an Institution having a high reputation for honorable conduct and professional skill.

TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT —OF THE— Crescent Mutual Insurance Co.

NEW ORLEANS, May 28, 1874.

The trustees, in conformity to the charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th of April, 1874:

Fire premiums ....$[illegible]
Marine premiums ....[illegible]
River premiums ....[illegible]
Restored premiums, less reinsurance and return premiums ....[illegible]

Losses paid and estimated—
On fire risks ....[illegible]
On marine risks ....[illegible]
On river risks ....[illegible]
Taxes, discount in lieu of participation, interest on capital, expenses, less discount, etc ....[illegible]

Leaving net profits ....[illegible]

The company have the following assets:

Bills receivable ....[illegible]
Loans on bonds and mortgage ....[illegible]
Loans on pledge of stock at call ....[illegible]
Cash on hand ....[illegible]
Real Estate ....[illegible]
City bonds, bank and other stocks ....[illegible]
Premiums in course of collection ....[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this ... day of May, 1874.

W. L. EVANS,
Second Justice Peace, Parish of Orleans.

The Board of Trustees resolved, That after paying the fourth quarterly interest of TWO AND ONE HALF PER CENT on the CAPITAL STOCK of the Company, that a DIVIDEND of TWENTY FIVE per cent, be paid in CASH on and after the 23rd day of June next, to those parties insuring with the Company, entitled to receive the same.

TRUSTEES:
APRIL, 1874.

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	A. G. Ober,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forchelmer,	Jos. S. Wallis,
B. B. Post,	A. Levi,
Edward Pilsbury,	Jno. R. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone.

Sun Mutual Insurance Company.

PAID UP CAPITAL $500,000

EIGHTEENTH

Annual Statement, for the year 1873.

Amount of premiums for the year ....$[illegible]
Less unterminated risks and return premiums ....[illegible]

Net earned premiums ....[illegible]
Discount and Interest ....[illegible]

Losses paid, re-insurance and unadjusted:
Losses ....[illegible]
General Expenses and Taxes ....[illegible]
Reserve fund and Dividend on Stock ....[illegible]

Net profit ....[illegible]

Assets of the Company estimated at their market values:
Bonds, Stocks, Loans and Bills Receivable ....[illegible]
Cash on hand and premiums in course of collection ....[illegible]

Total assets ....[illegible]

The Board of Directors, at a meeting held on the 21st day of January, 1874, after setting aside $50,000 to the reserve fund from the net earnings of the year; and paying ten per cent dividend to the stockholders, resolved to pay a cash dividend of ten per cent on the net earned participating premiums for the year ending December 31st 1873.

JAMES I. DAY, President.
HORACE CARPENTER, Secretary.

DIRECTORS FOR 1874

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	S. M. BAYLY,
R. BISCOE,	JAMES BYRNES,
I. N. MARKS,	J. L. HARRIS
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALCUS,
J. WEIS,	E. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR,	SCOTT McGEHEE,
J. G. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

This old and reliable Company is issuing Policies on Fire, River and Marine Risks, on the most favorable terms, all Losses adjusted and settled upon the most liberal terms, and promptly paid at their Office, 84 Camp street, corner of Commercial Alley.

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 3 Janvier 1874.

ACTIF.

Prêts et escomptes ....[illegible]
Bons des Etats-Unis ....[illegible]
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or ....[illegible]
Diverses actions ....[illegible]
Dû par Banques et Banquiers ....[illegible]
Propriétés foncières, mobilier et installations ....[illegible]
Dépenses courantes ....[illegible]
Billets du Trésor (Legal Tenders) ....[illegible]
Billets de Banques Nationales ....[illegible]
Or ....[illegible]
Chèques sur banques locales payables en compensation ....[illegible]

PASSIF.

Capital payé ....[illegible]
Surplus ....[illegible]
Circulation ....[illegible]
Dépôts ....[illegible]
Chèques du caissier ....[illegible]
Escomptes, Intérêts et Change ....[illegible]
Dû à Banques et Banquiers ....[illegible]
Dividendes non réclamés ....[illegible]

Nlle-Orléans, 3 janvier 1874.

Le tableau qui précède est une copie exacte des Registres de la Banque.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS, 104 CANAL STREET.

TWENTIETH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1874, including Unearned Premiums of the previous year—

On Fire Risks ....[illegible]
On Marine Risks ....[illegible]
On River Risks ....[illegible]

Total premiums ....[illegible]
Less Unearned Premiums ....[illegible]

Net earned Premiums 31st May, 1874 ....[illegible]

Losses paid—
On Fire Risks ....[illegible]
On Marine Risks ....[illegible]
On River Risks ....[illegible]
Taxes and expenses, less interest ....[illegible]
Reinsurances, return Premiums and Profit and Loss ....[illegible]
Reserved for unadjusted losses ....[illegible]

Profit ....[illegible]

The Company have the following assets:

Real Estate ....[illegible]
City Bonds ....[illegible]
Bank and Railroad Stocks ....[illegible]
Notes secured by mortgage ....[illegible]
Notes secured by pledge ....[illegible]
Bills receivable ....[illegible]
Premiums in course of collection ....[illegible]
State Bonds ....[illegible]
Insurance stocks ....[illegible]
Stock of Valette Dry Dock Company ....[illegible]
Stock of Levee Steam Cotton Press ....[illegible]
Stock of Marine Dry Dock and Ship Yard Company ....[illegible]
Mortgage Bonds Turners' Association ....[illegible]
Mortgage Bonds Odd Fellows' Hall ....[illegible]
Cash on hand ....[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. HOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, city of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the ... day of June 1874.

P. C. CUVELLIER, Notary Public.

The usual ten per cent interest is payable to Stockholders on demand.

DIRECTORS.

P. Maspero	J. M. Allen
M. Puig	S. E. Ball
D. A. Chaffraix	M. W. Smith
B. McCoard	L. F. Generes
P. Fourchy	J. J. Fernandez
Chas. Lafitte.	

LOUISIANA MUTUAL INSURANCE COMPANY.

TWENTIETH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Total premiums for the year ending 28th February, 1874 ....[illegible]

Viz: Fire Premiums ....[illegible]
Marine premiums ....[illegible]
River premiums ....[illegible]

Less unearned premiums ....[illegible]
Returned premiums ....[illegible]

Net premiums ....[illegible]

Fire losses ....[illegible]
Marine losses ....[illegible]
River losses ....[illegible]

Total losses paid ....[illegible]
Rebate in lieu of dividend ....[illegible]
Reinsurance and expenses less discount and profit and loss account ....[illegible]

Balance reserved ....[illegible]

The Company have the following assets:

City and other bonds ....[illegible]
Bank and other stocks ....[illegible]
Insurance stock and scrip ....[illegible]
Real Estate ....[illegible]
Bills receivable and Mortgages ....[illegible]
Bills receivable ....[illegible]
Premiums in course of collection ....[illegible]
Amount due by agencies ....[illegible]
Cash on hand and in Europe ....[illegible]
Suspense account ....[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

CHARLES BRIGGS, President.
C. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, city of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this ... day of March, 1874.

P. CHS. CUVELLIER,
Notary Public, No. 16 Gravier street.

BOARD OF TRUSTEES.
Elected February, 1874.

Chas. Briggs,	H. M. Bonachi,
Ant. Carrière,	Thos. H. Hunt,
Geo. A. Fosdick,	Chs. Harold,
R. Brugier,	R. Jamison,
P. Anderson,	R. A. Howard,
A. Freriche,	Edward Toby
Geo. W. Dunbar,	Wash. Morton,
Geo. W. Hynson,	William Knox
Henry J. Vose,	W. S. Bailey
H. Marquesan,	J. B. Lévandais
Chas. Weisbaer	A. K. Miller,
A. Louvart,	Edw'd Murphy
Frank Williams,	J. A. Lum,
Chas. Lafitte,	Silas Weeks,
Rodolphe Sieg,	R. K. Bryant
W. C. Black,	R. B. Boone,
Jno. B. Wallis,	

NEW ORLEANS MUTUAL INSURANCE COMPANY,

Corner of Canal and Camp streets.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with their charter, the Company publish the following statement:

Premiums during the year ending Dec. 31, 1873:

On fire risks ....[illegible]
On marine risks ....[illegible]
On river risks ....[illegible]

Total premiums ....[illegible]
Less reserve for unearned risks Dec. 31, 1873 ....[illegible]
Less return premiums ....[illegible]

Net earned premiums ....[illegible]
Reinsurance ....[illegible]
Losses on fire ....[illegible]
Losses on marine ....[illegible]
Losses on river ....[illegible]

Expenses, taxes, etc., less interest account ....[illegible]
Commission on agency business ....[illegible]
Rebate paid to the assured ....[illegible]
Semi-annual interest on capital stock—
Five per cent paid August, 1873 ....[illegible]
Five per cent payable February, 1874 ....[illegible]

Reserved for unsettled claims ....[illegible]

The Company have the following assets:

Cash ....[illegible]
Bills receivable for premiums ....[illegible]
Bonds, city and others ....[illegible]
Stocks, Gas Company and others ....[illegible]
Pledge and mortgage notes ....[illegible]
Premiums in course of collection ....[illegible]
Suspense account ....[illegible]
Agency premiums for December ....[illegible]
Warrant account ....[illegible]
Branch office ....[illegible]
Louisiana Cotton Factory ....[illegible]
Property cor. Canal and Camp streets ....[illegible]
Other real estate ....[illegible]
Due by insurance companies ....[illegible]

Depreciation ....[illegible]

Cash market value ....[illegible]

LIABILITIES.

Capital stock ....[illegible]
Unterminated risks ....[illegible]
Interest on capital stock, due in February ....[illegible]
Interest and dividends uncollected ....[illegible]
Bills payable ....[illegible]
Claims unsettled ....[illegible]
Reserve 25 per cent on losses ....[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this ... day of January, A. D. 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notary Public.

The semi-annual interest dividend of five per cent, due first MONDAY in February, will be paid to the stockholders on and after that date.

—DIRECTORS—

George Urquhart,	H. Payne,
H. Gally,	Placide Forstall,
George W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Reilly Blanchard,	E. Miltenberger,
A. Schreiber,	W. H. Schmidt,
Chas. Lafitte,	E. Dupuy,

JOHN T. DUFOUR,

EXCHANGE ALLEY.

Bureau Mercantile et Commercial.

SUPPLIES all book forms, City and State; takes all the necessary steps to obtain ... all ... of the public.